



ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE

COMPTE RENDU N° 31 *(Application de l'article 46 du Règlement)*

Mercredi 25 janvier 2006
(Séance de 10 heures)

Présidence de M. Patrick Ollier, Président

SOMMAIRE

	pages
– Désignation d'un rapporteur et examen du rapport sur le développement en France des foires, salons et congrès.....	2

La Commission a désigné M. Jean-Paul Charié rapporteur sur le **développement en France des foires, salons et congrès**, puis a procédé à l'examen de ce rapport.

Le **rapporteur** a énoncé deux constats, et annoncé quatre actions à mener. Il a rappelé que la France était l'un des leaders mondiaux pour l'organisation de foires, salons et congrès, soulignant que Paris était la première ville mondiale pour les congrès internationaux, et la France le premier pays européen, comptant 80 parcs d'exposition dont trois de plus de 100 000 m² (à Villepinte, à la Porte de Versailles, et à Lyon), et 120 centres de congrès. Il a rendu hommage aux professionnels, dont les compétences étaient reconnues dans le monde entier, et indiqué que les foires, salons et congrès représentaient près de 300 000 emplois directs, et 7,8 milliards d'euros de retombées économiques.

Il a souligné la qualité de l'offre hôtelière française, parfois malheureusement décriée, et rappelé que Paris était la troisième métropole touristique la moins chère du monde. Il a insisté sur le rôle dans ces succès des grandes entreprises de transport comme Air France ou la SNCF, et sur celui des nombreux taxis et des milliers de PME.

Il a rappelé que l'ensemble du pays était concerné par les foires, salons et congrès, puisque près de mille rencontres avaient lieu chaque année : 68 foires (pour six millions de visiteurs et 30 000 exposants), 178 salons (pour 8 millions de visiteurs et 66 000 exposants) et 730 congrès (pour un million de participants). Il a précisé qu'un client d'évènement d'affaires dépensait presque trois fois plus qu'un touriste classique.

Le rapporteur a toutefois affirmé qu'être les meilleurs ne suffisait plus, et souligné le renforcement de la concurrence. Alors que Berlin était l'unique concurrent de Paris il y a vingt ans, une vingtaine de villes sont en compétition aujourd'hui. Il a regretté que la réponse française ne soit pas encore à la hauteur de cette concurrence, rappelant l'ampleur des investissements effectués en Allemagne, l'engagement du maire de Vienne, ou la dimension collective de l'action menée à Barcelone.

Il a indiqué que malgré ses atouts la France perdait déjà des congrès et salons, et que l'Allemagne captait 40 % des marchés de salons spécialisés, soit le double de ce que nous parvenions à obtenir. Illustrant l'insuffisante prise de conscience de ces réalités dans notre pays, alors que les foires, salons et congrès se développent partout ailleurs dans le monde, il a évoqué un engagement national réservé aux grandes manifestations sportives, à l'exclusion des évènements d'affaires, et dénoncé la lenteur de certaines procédures administratives, comme les blocages trop fréquents dans les transports.

Surtout, le rapporteur a dénoncé le cloisonnement des différents partenaires, et affirmé qu'ils devaient apprendre à travailler ensemble au service de projets communs. Déclarant que des entrepreneurs indépendants ne devaient pas rester des entrepreneurs isolés, il a appelé la filière à améliorer son organisation, le plus rapidement possible, puisque les décisions cruciales pour l'avenir devaient être prises dès maintenant. Il a à nouveau souligné l'importance des enjeux pour l'emploi, le dynamisme des territoires et des villes, et le développement économique des entreprises.

Enfin, le rapporteur a souligné l'ampleur de la mobilisation des partenaires ayant enrichi ses travaux par leurs réflexions.

Le **rapporteur** a ensuite donné une définition, dans le cadre de la première action proposée dans le rapport, d'une méthode de création de valeur inspirée de celle mise en œuvre dans l'industrie automobile.

Le premier aspect de cette méthode consiste pour les acteurs à identifier le sens de l'évènement, et à cerner à quelles attentes du marché répondent les foires, salons et congrès.

Ainsi, ces manifestations ne sauraient être conçues exclusivement comme un outil de développement local, dans la mesure où les exposants, les visiteurs et les congressistes y recherchent, pour l'essentiel, un rendez-vous régulier pour échanger dans un environnement évènementiel.

S'attardant sur ces enjeux essentiels pour les foires, salons et congrès, le rapporteur a souligné que leur réussite restait un équilibre fragile, et que le parrainage des acteurs institutionnels constituait un élément crucial. Il a cité en exemple le cas américain, expliquant que le Président des Etats-Unis lui-même sollicitait les organisateurs potentiels et les accueillait personnellement. Il a également salué la mobilisation du Président de la République, M. Jacques Chirac, et du Maire de Paris, M. Bertrand Delanoë, en vue d'obtenir l'organisation à Paris des Jeux Olympiques de 2012, indiquant qu'on trouvait à l'étranger des initiatives d'ampleur comparable afin d'attirer les organisateurs de salons.

Le rapporteur s'est ensuite interrogé sur l'arborescence fonctionnelle et la typologie des acteurs afin d'assurer la pérennité des efforts entrepris en vue de favoriser l'organisation de telles manifestations.

Il a indiqué qu'il importait de réunir tous les acteurs et d'envisager toutes les étapes de la réalisation, soulignant le caractère inédit de cette démarche et précisant qu'elle se donnait comme perspective la satisfaction des besoins du client final.

Il a remarqué que les auditions conduites dans le cadre de la mission lui avaient permis de constater que les acteurs de ce secteur d'activité étaient souvent dans l'impossibilité d'identifier le client final.

Il s'agit, pour les foires grand public, du visiteur, de l'exposant pour les salons professionnels, et des congressistes dans les congrès.

Le rapport identifie vingt-quatre étapes de préparation et de réalisation de ce type d'évènements, comme par exemple l'étape des prestations transversales, qui font appel à des opérateurs comme les partenaires transversaux, avions, trains, taxi, hébergement, les pouvoirs publics, préfectures, directions départementales de l'équipement, collectivités territoriales, et appellent des actions comme les renforts de service ou les navettes particulières. Le rapporteur a également cité l'exemple de l'étape du règlement entre l'organisateur et l'exposant ; mal maîtrisée, elle peut présenter un impact négatif pour la satisfaction du client final.

Le rapport identifie également l'ensemble des acteurs impliqués, comme par exemple le concepteur, l'organisateur, la préfecture, le bureau des congrès, ou bien encore les hôtesses. Le rapporteur a regretté que celles-ci ne soient pas présentes dès l'arrivée des

participants à l'aéroport ou dans les gares afin de leur indiquer l'itinéraire à suivre, comme cela se pratique notamment à Londres.

Le rapporteur a ajouté qu'une méthodologie devait être élaborée à l'usage des acteurs, leur permettant en amont d'élaborer des anticipations utiles, de développer au cours de la manifestation une co-activité visible par le client, afin de le fidéliser en aval.

Il a ainsi proposé une grille de lecture permettant de croiser d'une part les différentes décisions prises successivement par le client et, d'autre part, le degré de satisfaction au regard de critères de productivité, de simplicité, de sécurité, de divertissement, d'image et de développement durable. Cette grille permet d'évaluer quelles sont les priorités du client et de sélectionner celles qui peuvent accroître sa satisfaction de manière importante et à moindre coût, comme par exemple l'organisation de trains spéciaux pour rallier le lieu de la manifestation.

Enfin, le rapporteur a souligné que la méthode de création de valeur reposait sur la confrontation des actions entreprises avec la satisfaction du client, afin d'obtenir des solutions à la fois spécifiques et communes à tous les opérateurs, d'éviter les surinvestissements sur certains points déjà maîtrisés par les opérateurs, et de créer de la valeur partout où le client final l'attendait, comme par exemple en assurant un meilleur traitement des éléments de mobilier des stands à la fin d'une manifestation.

Le rapporteur a estimé que cette méthode allait permettre d'échanger, de créer le lien par une prise en compte des attentes du client final, et constituer un élément clé de développement durable, en permettant une adaptabilité permanente. Il a ajouté que cette approche avait été validée par plus de cent cinquante acteurs du secteur, qui avaient déjà commencé à l'adapter chacun à leurs spécificités.

Il a ensuite précisé que la deuxième action préconisée par le rapport consistait dans la création d'un Haut Conseil National des foires, salons et congrès, que l'ensemble des acteurs appelaient de leurs vœux et qui se justifiait par l'existence d'une forte concurrence internationale, la complexité des actions à entreprendre et des enjeux de ce secteur pour notre pays.

Ce Haut Conseil serait placé sous la tutelle du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, doté d'un budget à la hauteur des enjeux, et piloté par un comité de direction et un comité d'orientation stratégique. Il associerait l'ensemble des acteurs de la filière, et comprendrait six commissions permanentes : une commission « prestation », chargée de développer la connaissance, notamment s'agissant des retombées économiques des foires, salons et congrès parfois ignorées par les habitants des communes concernées comme à Cannes, une commission « synergie » animant la chaîne de valeur, une commission « satisfaction du client », une commission « mobiliser pour investir », permettant aux élus de promouvoir auprès de leurs populations l'organisation de ces manifestations, une commission « rationalisation », favorisant la concertation, et une commission « recherche et développement » assurant des tâches de prospective.

La troisième action préconisée par le rapport consiste à créer des coordinations locales par bassin d'accueil, afin de valoriser leur personnalité, leur potentiel, leur autonomie,

d'assurer des missions de coordination de tous les acteurs directs et indirects, des missions de sensibilisation et de développement, d'exploiter les nouvelles attentes et les sites insolites.

Prenant l'exemple de l'Ile-de-France, le rapporteur a ainsi estimé qu'une réflexion devait être conduite, afin de sensibiliser sur la fluidité des liaisons, de coordonner les accès et les prestations avec la SNCF, la RATP et les compagnies de taxis, d'obtenir les ententes souhaitables entre les prestataires, de réunir les sites et les acteurs, en envisageant notamment le regroupement des sites de Villepinte et de la Porte de Versailles, d'agrandir le site de Villepinte, et de mobiliser davantage les pouvoirs publics. Il a salué à cet égard la volonté affichée par le maire de Paris d'honorer plus fréquemment de sa présence ce genre de manifestations.

Le rapporteur a enfin évoqué la quatrième préconisation du rapport, qui concerne l'encadrement réglementaire des foires, salons et congrès.

S'agissant des droits du consommateur, il a estimé qu'il serait néfaste d'appliquer aux achats effectués dans les salons le droit de rétractation dont bénéficient les consommateurs pour la vente à domicile ou la vente par correspondance.

Il a déploré que les décrets prévus par les ordonnances de simplification du droit ratifiées par le Parlement le 9 décembre 2004 n'aient toujours pas été pris.

Il a estimé que la coordination entre les acteurs, notamment ceux du secteur hôtelier, ne devait pas être considérée comme une entente, prohibée par le droit de la concurrence.

La législation du travail devrait également être adaptée, la sécurité publique garantie.

Les aspects fiscaux ne sauraient être négligés, et notamment la taxe sur la valeur ajoutée, dont le taux s'élève à 19.6% en France et dont le montant n'est pas déductible, alors qu'il l'est en Espagne, à un taux de 7%. En outre, alors que bien souvent ces manifestations concourent à la formation professionnelle, comme c'est le cas par exemple pour les congrès de médecins, elles ne bénéficient pas des avantages fiscaux afférents, et demeurent considérées comme de simples manifestations commerciales.

Enfin, il convient de soutenir les petites et les moyennes entreprises, qui ne sont que 15% à participer à des foires, salons et congrès, alors que 70% d'entre elles estiment que ces manifestations sont le meilleur moyen de communication à leur disposition.

Après avoir félicité le rapporteur pour le travail accompli, le **Président Patrick Ollier** a souligné l'importance du rapport d'information pour le développement des foires, salons et congrès en France. Il a souhaité que la partie consacrée aux propositions d'ordre législatif ou réglementaire soit suffisamment développée et mise en valeur dans ce rapport, afin que ce dernier ne s'arrête pas au constat et soit le plus possible opérationnel.

Le **rapporteur** a répondu que sa présentation n'était qu'une synthèse du rapport, dont la dernière partie était consacrée à la formulation de propositions concrètes destinées à faire évoluer la réglementation. Il a ajouté qu'il souhaitait également amener les acteurs à faire autre chose que de déplorer la législation et la réglementation actuelles, et qu'il était

essentiel pour eux de changer d'état d'esprit : il a insisté sur la nécessité pour les différents intervenants d'apprendre à travailler ensemble.

Tout en félicitant le rapporteur pour son étude très complète, **M. Jean-Michel Couve** a regretté que ce dernier ait indiqué que les visiteurs des foires et participants aux congrès ne devaient pas être considérés comme de simples touristes, estimant que ce type d'activité devait être considéré comme du tourisme d'affaires. Il s'est opposé à toute conception réductrice du tourisme à un tourisme ludique et de loisirs et a rappelé qu'un touriste était avant tout une personne passant une nuit en dehors de son domicile habituel. Il a indiqué que sa mission de rapporteur des crédits du tourisme l'amenait aussi à s'intéresser au tourisme professionnel et que les participants des congrès et salons étaient comptabilisés comme des touristes dans les comptes de la nation. Il a souligné que la coordination entre les différents acteurs dépendait des organisateurs d'événements et rappelé le rôle en la matière des agences de tourisme d'affaires. S'agissant des capacités d'hébergement, il a indiqué que la France était un pays à forte vocation touristique et que les hôteliers devaient satisfaire à la fois des vacanciers qui payaient leur chambre au prix normal et les organisateurs de congrès qui demandaient un prix minoré. Il a par ailleurs rappelé que 80% des congrès en France accueillaient moins de quatre cents personnes, et que ces questions n'étaient donc pas propres aux grandes villes.

M. Claude Birraux a évoqué l'organisation par Renault d'une rencontre pour ses agents d'Europe et d'Afrique qui s'était tenue à Genève il y a quelques années, et expliqué que cet événement n'avait pu être organisé en France, notre pays ne disposant pas d'un aéroport situé à proximité d'un palais des congrès pouvant accueillir 21 avions charters en même temps, et ne pouvant offrir les autres prestations demandées, de traduction notamment.

M. Jean Launay a souligné la nécessité d'apporter au visiteur la meilleure prestation de service possible, exigence commune à l'ensemble du secteur économique du tourisme. Il a partagé le constat du rapporteur sur l'importance de réunir autour d'une même table l'ensemble des acteurs économiques pour les inciter à s'organiser et à définir un projet commun. Il a indiqué qu'il n'avait pas d'*a priori* négatif sur la méthode de la création de valeur et mis en garde contre les retombées économiques de toute perte de capacité de notre pays à accueillir de tels événements. Il a néanmoins relevé quelques scories idéologiques dans le rapport, telle l'évocation du blocage des transports, qui n'est pas un phénomène habituel, ou des délais excessifs pour obtenir une autorisation, qui pourraient être diminués en associant l'administration à la concertation entre les différents acteurs.

Le **Président Patrick Ollier** a estimé qu'il ne s'agissait pas en l'occurrence de scories mais d'inconvénients réels qui conduisaient les organisateurs de congrès, foires ou salons à ne pas renouveler leurs manifestations en France. Il a estimé que l'incapacité de notre pays à présenter des offres identiques à celles de ses concurrents et à faire disparaître certains obstacles conduisaient les professionnels à se tourner vers d'autres pays par facilité, quelle que soit la beauté de la France et son prestige.

Relevant que les propos du rapporteur visaient souvent des congrès ou salons à portée internationale, **M. Jean Proriot** s'est interrogé sur l'application de la méthode de création de valeur à des événements de dimension régionale ou locale, qui sont particulièrement nombreux en France.

En réponse aux différents intervenants, M. Jean-Paul Charié s'est déclaré très encouragé par le soutien manifesté par les membres de la commission, en se félicitant de ce que ce soutien transcende les clivages politiques. Il a indiqué qu'une part des compliments qui venaient d'être formulés devaient être destinés aux acteurs de terrain qui l'avaient aidé à réaliser le rapport.

Il a souligné son accord avec M. Jean Launay sur l'analyse selon laquelle les difficultés de la politique des foires et salons venaient de ce qu'elle supposait une meilleure coordination des professionnels concernés, chacun étant au plus haut niveau d'expertise dans son domaine respectif, et chacune de ces expertises devant s'additionner ; il a donné deux exemples de cette coordination : d'abord, l'accord de la RATP pour aménager les travaux de construction du tramway de la ceinture périphérique de manière à ne pas gêner l'organisation du Salon nautique » très dépendant des possibilités de faire circuler les remorques amenant les navires exposés ; ensuite, l'accord des responsables du parc des expositions de la porte de Versailles pour réserver un espace de stationnement aux taxis, l'absence de taxis dans la zone étant liée aux difficultés pour se garer ; il a indiqué que ce dernier arrangement provisoire était en cours de régularisation au regard des autorisations administratives nécessaires.

S'agissant de la distinction de vocabulaire entre « tourisme d'affaires » et « événements d'affaires », il a souligné qu'elle importait peu dès lors que c'était bien les retombées économiques qui venaient au premier plan des préoccupations des organisateurs, et il a indiqué qu'à cet égard, la région des Pays de la Loire rangeait désormais délibérément cette forme d'activité dans le domaine économique, et non plus touristique.

Il a pris acte de la préoccupation de M. Jean Proriol que la méthode proposée soit adaptée au cas des événements de dimension régionale, en soulignant toutefois que l'analyse visant à améliorer la chaîne de valeur restait valable qu'il s'agisse d'une foire ou d'un salon de taille mondiale, nationale ou régionale. Il a indiqué que l'envergure géographique de l'événement ne jouait pas sur la nécessité de constituer des pôles d'excellence, la dimension plus locale devant simplement s'accompagner d'un positionnement sur un créneau d'événements plus spécialisés. Il a pris l'exemple d'un événement regroupant les cinq cents plus importants chefs d'entreprises du monde dans un secteur donné pour montrer qu'un salon régional pouvait avoir des retombées potentielles considérables, y compris en termes d'implantations futures d'entreprises étrangères si l'organisation du salon se couplait habilement avec la mise en valeur des atouts de la région. Il a précisé que cette recherche de créneaux pouvait d'autant mieux se faire aujourd'hui que l'on constatait, en marge des grands salons traditionnels de grande envergure qui se fixent sur une ou deux implantations mondiales habituelles, une multiplication des thèmes d'événement plus spécialisés, comme le nouveau salon « Maison et objets », cherchant un point d'ancrage géographique pouvant tout à fait se situer dans une collectivité locale.

La Commission a ensuite *autorisé*, en application de l'article 145 du Règlement, à l'unanimité, la publication du rapport d'information de M. Jean-Paul Charié, sous la réserve des quelques remarques de forme mentionnées au cours des débats.